



**Renseignements supplémentaires sur les programmes Agri-stabilité
et Agri-investissement et demande de redressement**

Si vous exploitez une entreprise agricole au Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et Labrador ainsi qu'au Yukon, utilisez ce formulaire pour demander un redressement ou soumettre des renseignements supplémentaires à l'administration fédérale des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. Si vous exploitez une entreprise agricole en Colombie-Britannique utilisez ce formulaire pour demander un redressement ou soumettre des renseignements supplémentaires à l'administration de la Colombie-Britannique pour l'Agri-stabilité et à l'administration fédérale pour Agri-investissement. Pour plus d'information, lisez la section « Comment obtenir davantage de renseignements sur Agri-stabilité et Agri-investissement » du guide harmonisé.

N'utilisez pas ce formulaire pour demander un ajustement à votre déclaration de revenus.

- Si ce redressement modifie votre revenu net, l'administration peut demander qu'un redressement semblable ait d'abord été accepté par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les demandes de redressement concernant votre déclaration de revenus doivent être envoyées séparément à votre bureau local de l'ARC.
- Envoyez ce formulaire dûment rempli, ainsi que tout autre document s'y rattachant, par la poste ou par télécopieur à l'adresse appropriée :

Pour l'administration fédérale
**Administration des programmes Agri-stabilité
et Agri-investissement**
C.P. 3200
Winnipeg, MB R3C 5R7
Numéro de télécopieur sans frais : 1-877-949-4885

Pour l'administration de la Colombie-Britannique
British Columbia Ministry of Agriculture
200-1500, rue Hardy
Kelowna, CB V1Y 8H2
Numéro de télécopieur sans frais : 1-877-605-8467

Veillez identifier le type de renseignements que vous envoyez en cochant les cases appropriées :

- Renseignements soumis en même temps que vos formulaires des programmes
- Redressement des renseignements déclarés dans vos formulaires originaux des programmes
- Renseignements demandés par l'administration des programmes

Indiquez à quelle année de programme s'applique votre demande de redressement :

- 2006 2007 2008 2009 2010 2011

Destinataire : _____ Nombre de pages / pièces jointes, y compris cette page : _____

1 Identification		À l'usage du bureau seulement	
Numéro d'identification du participant (NIP) : <input type="text"/>		Date de réception	Date de traitement
Nom :		Identification de l'employé	
Numéro de téléphone (jour) :		Numéro de télécopieur :	
2 Détails du redressement			
Indiquez ci-dessous les détails du redressement que vous demandez. Les redressements qui s'appliquent aux renseignements déclarés sur vos formulaires des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement doivent être demandés pendant la période de redressement indiquée sur votre avis initial de calcul des paiements (ACP) ou votre avis de dépôt pour Agri-investissement. Veuillez vous assurer d'indiquer la ou les année(s) auxquelles le redressement s'applique.			
Partie du formulaire	Description de l'élément à redresser	Montant précédent	Montant révisé
3 Autres détails ou explications (joignez une feuille supplémentaire si nécessaire)			

Remarque : Si vous préférez faire état de vos redressements sur une page du formulaire T1273 plutôt que de remplir la partie 2 de ce formulaire, joignez l'autre page du T1273 à ce formulaire.

Renseignements confidentiels et consentement du participant

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) s'engage à protéger la confidentialité de vos informations. L'information contenue dans ce formulaire, y compris votre numéro d'assurance sociale, sera utilisée exclusivement aux fins de la gestion de votre participation aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement pour déterminer votre admissibilité aux prestations, aux fins de vérification des renseignements présentés, aux fins de l'administration de l'ajustement des primes d'assurance-production en fonction du programme Agri-stabilité, de même qu'aux fins de l'administration des versements provenant des autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et des autres programmes d'aide spéciaux, ainsi qu'aux fins de vérification, d'analyse et d'évaluation des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et des autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et des autres programmes d'aide spéciaux.

En remplissant ce formulaire, vous autorisez le ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada, à partager les renseignements inscrits dans le formulaire et tout autre renseignement que vous pourriez fournir au cours du traitement de votre demande, avec les ministres provinciaux de l'Agriculture, ainsi qu'avec les administrateurs des autres programmes agricoles fédéraux ou provinciaux.

De plus, en soumettant ce formulaire de demande de versement dans le cadre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, vous :

- 1) attestez que les renseignements fournis sont complets et exacts;
- 2) déclarez que la structure de cette opération d'agriculture n'a pas été changée ou a été créée dans le but des avantages de programme de manipulation ou évitant les limites maximums prescrites sur les paiements de programme;
- 3) reconnaissez et convenez que tout paiement provisoire des programmes Agri-stabilité sera déduit dans le calcul du paiement final provenant des programmes Agri-stabilité;
- 4) vous engagez à rembourser les montants payés en trop par les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, conformément aux calculs effectués selon les règles du programme, et comprenez que tout montant que vous devez à l'État pourra être déduit des montants que l'État doit vous envoyer;
- 5) reconnaissez que des intérêts seront imposés sur les versements en trop, au taux de 90 jours prescrit par le Conseil du Trésor, majoré de 2 % par année;
- 6) reconnaissez et convenez que les renseignements que vous fournissez pourront être jumelés aux renseignements des autres participants dans le but de déterminer les prestations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, et que ces renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières pourront être partagés avec d'autres participants dont les renseignements ont été regroupés avec les vôtres;
- 7) reconnaissez et attestez que, lorsque vous avez fourni des renseignements au sujet des autres particuliers ou entités, vous avez été autorisé par ceux-ci à fournir ces renseignements;
- 8) reconnaissez et convenez que d'autres particuliers ou entités au sujet desquels vous avez fourni des renseignements pourront avoir accès à ces renseignements, sur demande, auprès de l'administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement;
- 9) consentez à ce que les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières soient divulgués par des tiers, par l'ARC et par d'autres programmes gouvernementaux à l'administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, sur demande, si l'administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement les considère comme nécessaires à la vérification des versements des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ou des renseignements fournis dans ce formulaire;
- 10) Comprenez que c'est une offense criminelle d'effectuer une fausse déclaration lorsque vous présentez une demande pour participer aux programmes de prestations et que toutes les déclarations effectuées peuvent faire l'objet d'une vérification.

Les renseignements personnels recueillis dans ces formulaires sont protégés par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et conservés dans les Fichiers de renseignements personnels nos AGF PPU 183 et ARC PPU 005.